

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 20 février 2004
(convocation du 9 février 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Février Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. DUCHENE Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. HOUEBERT Henri à M. HERITIE Michel
M. ROUSSET Alain à Mme CARTRON Françoise
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain
M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre
M. DAVID Jean-Louis à M. VALADE Jacques
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice

Mme DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JOUVE Serge à M. JAULT Daniel
M. LOTHAIRE Pierre à M. QUANCARD Joël
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à Mme WALRYCK Anne
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. QUERON Robert à M. CANIVENC René
Mme VIGNE Elisabeth à Mme TOUTON Elisabeth

Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 h 00)
Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude à M. CANOVAS Bruno (jusqu'à 10 h 30)
Mme CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 15)
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (jusqu'à 10 h 00)

LA SEANCE EST OUVERTE

**Club de la Presse de Bordeaux - Subvention au Titre de l'Année 2004 -
Convention - Autorisation -**

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Club de la Presse de Bordeaux, créé en 1979, est une association (loi de 1901) qui a pour but de rassembler à Bordeaux, dans un esprit confraternel, les professionnels de la presse, de l'information et de la communication. Il fonctionne comme un point de rencontre et de dialogue, se proposant d'accueillir dans la région des journalistes français et étrangers, en facilitant leur séjour et leur mission. Il s'efforce aussi d'aider les jeunes journalistes à trouver aide et conseils auprès de leurs aînés.

Le Club de la Presse regroupe actuellement près de 150 journalistes issus de la quasi-totalité des médias présents à Bordeaux et dans sa région, ainsi que près de 300 professionnels de l'information et de la communication représentant de leur côté les entreprises locales et les collectivités territoriales.

Au fil de ses différentes activités, le Club constitue un relais d'information privilégié pour les institutions locales et à ce titre pour la Communauté urbaine. C'est pourquoi il vous est proposé de renouveler un partenariat avec ce dernier. Le Club de la Presse offre en effet l'opportunité d'une communication ciblée auprès des professionnels de la presse et de la communication, via l'utilisation de ses différents supports d'information : la lettre Presse et Communication, l'annuaire professionnel du Club, le site internet du Club. Il permet également d'envisager l'organisation d'événements, par exemple des rencontres au sein du Club sur des thématiques choisies en accord avec la Communauté urbaine.

La Communauté urbaine de Bordeaux pourrait renouveler le versement d'une subvention au Club de la Presse s'élevant pour 2004 à 15 000 € TTC.

Cette subvention serait attribuée en contrepartie d'un certain nombre d'engagements du Club de la Presse : insertions publicitaires dans « la Lettre Presse et Communication » dans l'annuaire professionnel du Club, mise à disposition d'un espace publicitaire sur le site internet www.aquipresse.com, organisation d'un débat ou d'une conférence de presse dans les locaux du Club, remise d'une carte de membre de droit du Club de la Presse au directeur de communication et à l'attaché de presse de la Cub.

Pour que cette subvention puisse être réglée, le Club de la Presse remettra à la direction de la Communication de la Cub son compte de résultat prévisionnel pour l'année 2004.

Aussi, si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- DECIDER l'attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 € au Club de la Presse de Bordeaux,

- AUTORISER monsieur le Président à signer la convention, ci-annexée, en vue de régler, notamment, les conditions de versement de la subvention communautaire.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 011, article 6231, fonction 0230, CRB P100 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 février 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. FRANÇOISE CARTRON

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
17 MAI 2004**

